

DROITS ET AVANTAGES CONFERES PAR L'ADHESION A L'URIOPSS LANGUEDOC-ROUSSILLON 2011

APPARTENANCE

L'adhérent devient partie prenante d'un réseau inter-associatif dont l'audience est départementale et régionale mais également nationale (UNIOPSS) et européenne (Réseau EAPN). Ce mouvement a pour objectif de réaliser l'union et l'expression des associations.

Les URIOPSS et l'UNIOPSS constituent **un lieu de rencontres, d'études et de recherches** et sont des interlocuteurs reconnus des pouvoirs publics auprès desquels **elles représentent les adhérents** dans les commissions départementales, régionales et nationales. Les URIOPSS et l'UNIOPSS oeuvrent pour la **promotion de la vie associative** et participent à l'élaboration de l'action sociale et à l'innovation sociale, notamment par le travail réalisé dans leurs commissions internes.

SERVICES

L'adhérent bénéficie des services de l'URIOPSS :

- **Représentation** auprès des Pouvoirs Publics et dans les diverses Commissions régionales ou départementales : CRSA (Commission Permanente, Commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux, Commission spécialisée de l'organisation des soins, Commission spécialisée de la prévention), Conférence de Territoires, CESR, CPCA, CRES, Comité de Pilotage des Schémas,
- **Veille juridique spécifique** aux associations, mutuelles et fondations du secteur sanitaire, social et médico-social.
- **Documentation** : bulletin bimestriel d'information (Le Bref), circulaires générales et sectorielles adressées sous forme de « flash-info ». Envoi de documentation thématique ou législative sur demande écrite, téléphonique ou par e-mail au service documentation.
- **Conseil technique** : nos conseillers techniques, avec l'appui de l'ensemble du réseau, sont à votre disposition (par téléphone, demande écrite ou sur rendez-vous) pour répondre à vos interrogations tant sur des sujets généraux de gestion (droit associatif, droit social, droit de l'action sanitaire et sociale, fiscalité, comptabilité, tarification,...) que sur les politiques sectorielles.
- **Commissions de travail régionales ou nationales** : Personnes Handicapées, Petite Enfance, Jeunes en difficultés, Aide et soins à domicile, Sanitaire, Hébergement pour personnes âgées, Lutte contre l'exclusion...

DOCUMENT CONJONCTUREL

L'adhérent bénéficie de la **gratuité du Document Conjoncturel présenté à l'occasion de la « journée conjoncturelle »** organisée chaque année par l'URIOPSS LR.

AUTRES AVANTAGES

L'adhérent peut bénéficier des services proposés par ADERE LR, centrale de référencement du réseau « ADERE » mettant à disposition de ses membres une large gamme de produits référencés à des prix préférentiels préalablement négociés avec les fournisseurs.

L'adhérent en tant qu'affilié à l'URIOPSS et à l'UNIOPSS (Reconnue d'Utilité Publique) bénéficie de certains avantages (tarif réduit SACEM...).

ACCOMPAGNEMENT

L'adhérent peut bénéficier de l'intervention de conseil et d'accompagnement de l'URIOPSS à sa demande en contrepartie des règles de participation aux frais fixées comme suit :

- facturation d'une participation aux frais salariaux de l'intervenant ;
- facturation d'une participation aux frais de déplacement.

Soit une facturation à hauteur de **645 € (*) la journée de conseil par un intervenant de l'URIOPSS LR** (tarif indicatif pour 2011), hors frais de déplacement.

() En cas d'intervenant extérieur, le surcoût est rajouté au tarif de la prestation.*

FORMATION

L'adhérent bénéficie de la possibilité de s'inscrire aux formations proposées par l'URIOPSS en contrepartie des règles de participation aux frais fixées comme suit :

- facturation d'une participation aux frais salariaux de l'intervenant ;
- facturation éventuelle d'une participation aux frais d'organisation de la séance de formation.

Soit une facturation à hauteur de :

- **60 €(*) la journée de formation par un intervenant de l'URIOPSS LR** (tarif pour 2011).

() En cas d'intervenant extérieur, le surcoût est rajouté au tarif de la prestation.*

INFORMATION

L'adhérent bénéficie de la possibilité de s'inscrire aux colloques et journées d'information proposées par l'URIOPSS en contrepartie des règles de participation aux frais fixées comme suit :

- facturation d'une participation aux frais salariaux des intervenants ;
- facturation d'une participation aux frais d'organisation de la manifestation.

INTERNET

L'adhérent bénéficie d'un accès personnel et gratuit au site Internet du réseau UNIOPSS/URIOPSS et à sa base documentaire quotidiennement alimentée.